

MONTNER

BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER/FÉVRIER 2023



Ne pas jeter sur la voie publique





Les vœux sont traditionnellement l'occasion pour faire un bilan de l'année écoulée.

Après une année attristée par la guerre en Europe, je voudrais affirmer notre solidarité avec le peuple Ukrainien et associer à nos pensées les femmes Afghanes et Iraniennes.

Cependant, cette année 2022 semble avoir vu la fin des conséquences dramatiques de l'épidémie de covid grâce au vaccin ; ce qui nous a permis de reprendre notre vie sociale, de reprendre nos fêtes, nos animations, les réunions publiques, et de retrouver la convivialité qui est le ciment de notre vie publique, et de notre bonheur de vivre ensemble.

Une année avec des conditions climatiques extraordinaires : 2022, année la plus chaude jamais enregistrée en France et avec -47% de précipitations sur notre département, qui confirment les prévisions les plus pessimistes et aussi, malheureusement, la pertinence de nos prévisions et de nos actions.

En effet, le village de Montner fut précurseur en matière d'économies d'énergie et de lutte contre le dérèglement climatique avec entre autres l'extinction nocturne de l'éclairage public, l'installation de photovoltaïque sur les toitures publiques, la plantation de nombreux arbres et végétaux.

Nous agissons positivement contre les dérèglements climatiques pour adapter notre commune au réchauffement et prévenir les risques qu'il entraîne. Notamment les problèmes de ressource en eau, le risque incendie, et les difficultés pour les agriculteurs.

Nous continuerons à développer notre village, à le rendre plus beau, plus propre, en veillant à un développement qui ne remette pas en cause son âme de village qui nous est si cher, pour ne pas céder au pessimisme, à la morosité, au repli sur soi et l'agressivité ambiante.

Nous sommes déterminés à continuer à œuvrer, à notre échelle, pour une société fraternelle et bienveillante.

Meilleurs Vœux à tous pour cette année 2023 !

Daniel Barbaro
Maire de Montner



Suite aux élections municipales complémentaires du 18 septembre 2022, nous vous présentons le Conseil Municipal.



Daniel BARBARO, Maire

*Conseiller communautaire délégué Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération :
Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et Agendas 21 communaux*



Stéphanie GARRIGUES
1^{ère} Adjointe



Djamilia LAGDER
2^{ème} Adjointe



Marie-Anne MARTINEZ
3^{ème} Adjointe
(à compter du 1/02/2023)



Maximilien ANGLADE
Conseiller Municipal



Théo BARBARO
Conseiller Municipal



Cécile BURBLIS
Conseillère Municipale



Christian CASENOVE
Conseiller Municipal



Daniel CROSBY
Conseiller Municipal



Bruno GUILLEMIN
Conseiller Municipal

MONTNER SE RE-DESSINE

Vous l'aurez remarqué, Montner est en pleine mutation avec l'ouverture de l'urbanisation à l'entrée du village.

C'est un **nouveau quartier exemplaire** qui est en train de se construire avec de nombreuses plantations, des parkings perméables, des voies partagées végétalisées piétons/vélos/voitures.

Quand les préoccupations environnementales deviennent la règle, le recours à l'eau brute offre l'opportunité d'engager une gestion plus respectueuse des ressources en eaux. Utiliser des ressources adaptées aux usages, notamment l'eau d'arrosage, c'est aussi, dans un contexte budgétaire contraint, réduire les dépenses publiques et privées.

- ▶ Autre nouveauté, l'embellissement du village avec le **déplacement de l'entrée du village** au niveau du cimetière.
- ▶ Le **cimetière** où de nombreux travaux ont été réalisés.
- ▶ La quasi-totalité des **voiries et les réseaux d'eau et d'égouts** qui le nécessitaient ont été rénovés, plus précisément rue de la Tramontane, rue de la Bachade et l'entrée du village, avec l'appui de Perpignan Méditerranée Métropole (PMMCU).

À VENIR !

- ▶ Dans les mois à venir, la fin des travaux de la rue de l'Église viendra clôturer les aménagements du cœur de village.



Rappelons que ces aménagements ont pu être réalisés grâce à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont a pu bénéficier la commune.



- ▶ Également prévue, l'inauguration d'une salle d'exposition dans l'ancienne Mairie récemment rénovée.



MONTNER SOUTIEN LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

► RÉNOVATION DES CHEMINS COMMUNAUX

Dans le cadre de notre soutien aux agriculteurs, la commune a rénové la totalité des chemins communaux pour une enveloppe budgétaire d'environ 157 765.80 € de travaux (dont 51 739.53 € restent à la charge de la commune, subventions déduites obtenues grâce au SIVOM du Rivesaltais).



Le conseil municipal a également pris la décision de baisser le taux de la part communale sur le foncier non bâti : il est passé de 65.82 % à 55 %.



► VOLONTÉ DE REMETTRE EN CULTURE LES FRICHES

C'est l'aboutissement de plusieurs années de travail avec depuis le 23 janvier, l'ouverture d'une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier rural de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F) sur le territoire des communes d'Estagel, Latour-de-France et Montner.



Les documents sont consultables en Mairie pendant toute la durée de l'enquête du 23 janvier au 21 février 2023.

Permanences en Mairie de Montner du Commissaire enquêteur les 2 et 12 février de 15h à 18h.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



AMENAGEMENT FONCIER RURAL - Code rural et de la pêche maritime – Livre I – Titre II

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

« PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ESTAGEL, LATOUR-DE-FRANCE ET MONTNER »

Ouverture d'une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier rural de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F)

Par arrêté N° 14061/2022 du 19/12/2022, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier rural de la C.I.A.F d'Estagel, Latour-de-France, Montner, en date du 22/03/2022 : Proposition de mise en œuvre d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) portant sur un périmètre de 1776 ha, dont 543 ha sur Estagel, 265 ha sur Latour-de-France et 968 ha sur la commune de Montner.

A cet effet, M. Christian COLL, Professeur honoraire de Génie Civil retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en MAIRIES D'ESTAGEL (SIÈGE DE L'ENQUÊTE), LATOUR-DE-FRANCE et MONTNER, du lundi 23 janvier, au mardi 21 février 2023.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur place sur support papier (et sur demande à l'accueil de la mairie d'Estagel, sur un poste informatique), à l'exception des jours fériés, aux horaires d'ouverture au public des mairies, soit du lundi au vendredi :

- le matin : de 8H30 à 12H00 à Estagel - 9H00 à 12H00 à Latour-de-France - 10H00 à 12H00 à Montner;
- l'après-midi : de 13H30 à 17H00 à Estagel - 14H00 à 17H30 à Latour-de-France - 15H00 à 18H00 à Montner.

Conformément aux articles R.121-21 du code rural et de la pêche maritime, et R.123-8 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique, également téléchargeable pendant la durée de l'enquête sur le site internet du Département (<https://www.ledepartement66.fr/>) et sur celui des communes concernées (Estagel : <http://www.estagel.fr/> - Latour-de France : <http://www.latourdefrance.fr/> - Montner : <http://www.montner.fr/>), comprend notamment les pièces suivantes :

- la proposition d'aménagement foncier de la C.I.A.F établie en application de l'article R.121-20-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- un plan du périmètre retenu ;
- l'étude d'aménagement prévue à l'article L.121-1 du code précité, ainsi que l'avis de la C.I.A.F sur les recommandations contenues dans cette étude ;
- les informations mentionnées à l'article L.121-13 de ce même code, portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet ;
- l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête ;
- une note de présentation du projet portant notamment sur le contexte et l'objet du lancement de l'opération, ses principales étapes, les consultations opérées et la décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête. Cette note contient également un résumé de l'étude d'aménagement réalisée et de la proposition d'aménagement faite par la C.I.A.F.

Des informations relatives au projet soumis à enquête publique peuvent par ailleurs être demandées auprès du Département des Pyrénées-Orientales, maître d'ouvrage des études [Service "Foncier Rural, Agriculture et Agroalimentaire (Tél : 04 68 85 82 45 ou 04 68 85 82 41 - Mél : foncierrural@cd66.fr)], ou du prestataire chargé de leur réalisation [Valoris Géomètre Expert (05 62 18 71 30)].

En application de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime, il appartiendra aux propriétaires de signaler au Département (Service Foncier Rural, Agriculture et Agroalimentaire - Hôtel du Département - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66906 PERPIGNAN Cedex), dans le délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours portant sur la propriété d'immeubles inclus dans le périmètre d'aménagement proposé. Les auteurs desdites contestations pourront intervenir dans la procédure d'aménagement foncier, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet pourront être directement consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées par le projet.

Les observations et propositions éventuelles pourront également, pendant la durée de l'enquête, être envoyées :

- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Christian COLL - Commissaire Enquêteur (Projet A.F.R) - Mairie d'Estagel – 6, av du Docteur Torrelles – 66310 ESTAGEL;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur avec la mention « enquête publique A.F.R » à l'adresse mél suivante : accueil.mairie@estagel.fr

Ces observations et propositions adressées par courrier postal ou électronique seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête (mairie d'Estagel), dans les meilleurs délais et annexées au registre d'enquête.

Par ailleurs, ces observations et propositions du public seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet du Département (<https://www.ledepartement66.fr/>) et sur celui de la mairie d'Estagel (<http://www.estagel.fr/>).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes le :

- lundi 23 janvier 2023, de 8 H 30 à 12 H 00, à la Mairie d'Estagel (date d'ouverture de l'enquête publique) ;
- jeudi 2 février 2023, de 15 H 00 à 18 H 00, à la Mairie de Montner;
- jeudi 9 février 2023, de 14 H 00 à 17 H 30, à la Mairie de Latour-de-France;
- mercredi 15 février 2023, de 15 H 00 à 18 H 00, à la Mairie de Montner;
- mardi 21 février 2023, de 13 H 30 à 17 H 00, à la Mairie d'Estagel (date de clôture de l'enquête publique).

Après l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consultée au Département (Service Foncier Rural, Agriculture et Agroalimentaire), dans les mairies des communes concernées, ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront par ailleurs publiés dans les mêmes conditions de durée sur le site internet du Département (<https://www.ledepartement66.fr/>) et sur celui des mairies (Estagel : <http://www.estagel.fr/> - Latour-de-France : <http://www.latourdefrance.fr/> - Montner : <http://www.montner.fr/>).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, auprès de la Présidente du Département, dans les conditions prévues au livre III du code des relations entre le public et l'administration relatif à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

A l'issue de l'enquête publique et en application de l'article L.121-14 II du code rural et de la pêche maritime, le Département des Pyrénées-Orientales, après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F, puis celui des communes concernées, pourra décider d'ordonner l'opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental envisagée, ou d'y renoncer.

La Présidente du Département



MONTNER PRÉCURSEUR EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT...

...ET EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE !

▶ En effet, depuis 2015 la commune a fait le choix de l'extinction nocturne des éclairages publics, ce qui a engendré + de 60% d'économies !

Économie d'énergie également depuis 2015, par la baisse de 50% de la consommation de carburant pour les véhicules municipaux et l'achat d'un utilitaire électrique.

▶ La mobilité électrique zéro-émission est vouée à prendre de plus en plus de place dans notre quotidien, c'est pour cela qu'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques a été installée.

▶ Rappelons que la commune avait été lauréate de l'appel à projets «La nature en ville» lancé par le Conseil départemental, ce qui nous permet de continuer ce programme de plantation de plus de 360 arbres par an, soit un arbre par an par habitant.



À VENIR !

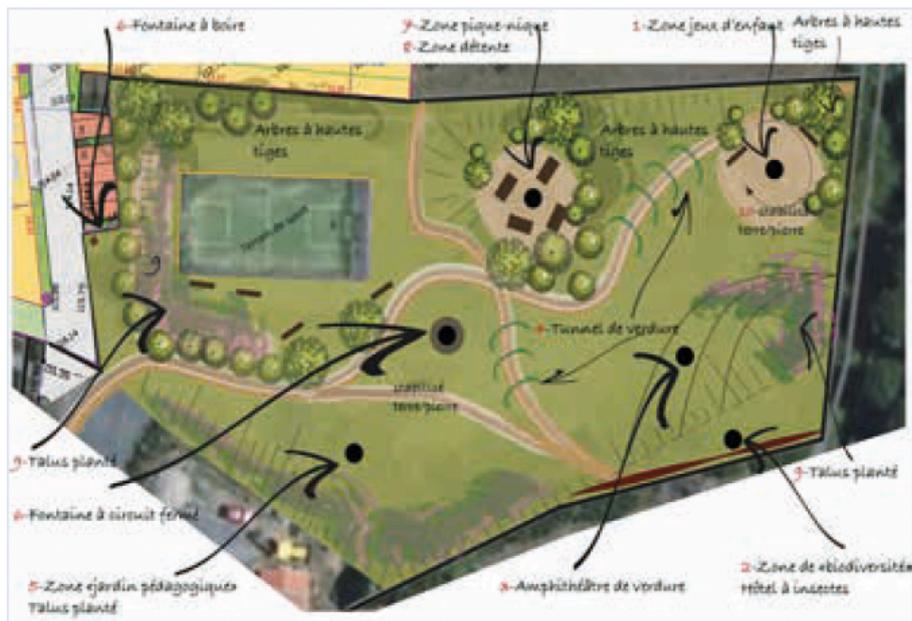
▶ En début d'année, l'ensemble des lampadaires seront changés pour des lampadaires à leds avec le concours du SIVOM du Rivesaltais. En utilisant des luminaires LED, la consommation d'énergie sera largement diminuée, ce qui réduira considérablement nos factures d'éclairage.

▶ Des ombrières photovoltaïques vont être installées sur le parking des écoles afin de procurer de l'ombre sur le parking mais surtout réduire de manière conséquente la facture d'électricité de la commune.



AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS

Dans un souci de s'inscrire dans le développement durable, la pédagogie, la participation collective, la préservation de la biodiversité et la cohabitation intergénérationnelle, la commune souhaite aménager un parc de loisirs favorable à la fois, à la découverte, à la détente et aux jeux.



Le « projet » a été abordé en divisant la parcelle en zones. Le principe serait que chacune soit dédiée à une thématique, zone détente, zone jeux enfants, mur de la biodiversité, jardins pédagogiques et théâtre de verdure, proposant ainsi des activités intergénérationnelles. Des allées en terre compactée permettent aux poussettes, vélos et personnes à mobilité réduite de déambuler et de passer d'une zone à l'autre.

Un travail sur le relief peut également favoriser la dynamique des activités possibles, complété par une réflexion sur le végétal et son rôle possible dans cette dynamique (tunnel végétal, théâtre de verdure...).

La demande a été étudiée dans une volonté de partage et de participation des habitants de Montner, afin que ces derniers s'approprient cet espace.

Il y a également eu une réflexion sur l'évolution de ce parc, si la mairie faisait l'acquisition de certaines parcelles environnantes.



Daniel BARBARO,
Maire de MONTNER

"Nous remercions sincèrement le CAUE 66 pour l'étude réalisée, celle-ci nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur le projet que nous souhaitons réaliser. Il nous a apporté toutes les pistes nécessaires. La commune est actuellement en phase de devis et de consultations."



APRÈS LA PAUSE COVID, ON RESSORT DE NOS MAISONS

Après la pause liée à la pandémie, les animations ont repris l'été dernier en collaboration avec le foyer rural.



► C'est ainsi que les montnérois ont pu se retrouver à nouveau autour de moments de convivialité comme les apéros concerts, jeux de quilles, ... ainsi que le festival de court métrage français et international Courts Circuit 66, que la commune a eu la chance de recevoir pour la deuxième année consécutive.

Ces évènements sont d'une grande importance car ils participent à notre bonheur du bien vivre ensemble dans un village qui trouve sa source, au-delà du cadre de vie agréable, dans cette convivialité retrouvée.

► La municipalité soutient les associations du village grâce au prêt des salles dont elle a également

en charge l'entretien (foyer rural, local des chasseurs, salle des aînés). Son aide peut également être financière avec l'octroi de subventions, notamment au foyer rural.

► Le commune a également aidé à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelle, la MAM des 4 vents, qui sera très utile pour les jeunes parents que compte notre village et aux alentours, ainsi que depuis 2015, Força Real Insertion, qui occupe les locaux de l'ancienne caserne des pompiers et qui est un chantier d'insertion qui a pour vocation de recruter les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

La MAM Les 4 Vents a ouvert ses portes le 7 novembre 2022. Elle accueille déjà 3 enfants pour lesquels Caroline & Kelly espèrent devenir des figures d'attachement dont ils se souviendront positivement.

Chaque jour à la MAM, les enfants développent leurs sens et leur curiosité, tant au travers des activités proposées (yoga, peinture...) que des balades autour du village, durant lesquelles les petits explorateurs trouvent tout un tas de trésors (pommes de pin, feuilles, branchage...).

La mairie, le foyer rural de Montner ainsi que la population et les associations alentours ont également contribué à la bonne évolution du projet.

Caroline & Kelly leurs en sont très reconnaissantes, et elles exercent aujourd'hui leur nouvelle activité professionnelle avec une grande ferveur, après 2 années d'investissement dévoué, d'échanges et de partage mutuel.

D'ici le mois de mars, la MAM devrait accueillir 7 enfants, soit la quasi-totalité de sa capacité d'accueil.

Les inscriptions peuvent se faire par mail :
mam.les4vents@gmail.com
de préférence ou par téléphone au 04 30 44 72 93.



HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX NUMÉROS D'URGENCE / DÉPANNAGE

Coordonnées Mairie

mail : mairie@montner.fr
Tél. 04 68 29 12 80

Horaires d'ouverture Mairie Services Techniques

Du lundi au vendredi :
En hiver : De 8h à 12h
et de 14h à 17h
En été : De 6h à 13h

Encombrants et déchets verts

Téléphoner à l'accueil de la
mairie le mardi après-midi
au plus tard pour enlèvement le
mercredi, en précisant la nature
des monstres et
déchets verts, ainsi que leurs
quantités et volumes.

Horaires d'ouverture Mairie

Services Administratifs/ Poste :

Du lundi au vendredi :
De 10h à 12h –
De 15h à 18h

Urgences

SAMU
112 - 15
POMPIERS
18

Horaires d'ouvertures de la Déchetterie de Latour-de-France, route d'Estagel :

Le lundi de 9h-12h
Du mardi au samedi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fermée le dimanche

Gendarmerie

04 68 29 12 73
du lundi au vendredi
9H-12H
14H-18H

En cas de problème
sur le **réseau d'eau potable** ou
sur le **réseau d'eaux usées**
Contacter :
la Régie de Eaux de Toulouges
au **04 68 08 64 03**
Ou le Responsable du
secteur **M. Pagano** au
06 83 56 89 12



MÉDIATHÈQUE

Stéphane vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

- lundi 16h / 18h
- mercredi 10h / 12h et 14h / 18h
- vendredi 15h / 18h
- samedi 10h / 13h

L'adhésion est désormais gratuite.

La médiathèque se fournit principalement auprès de la Médiathèque Départementale des P.O., tous supports confondus.

Un renouvellement d'une partie des prêts est effectué quatre fois par an, afin de pouvoir proposer aux adhérent-e-s un maximum de nouveautés.

Un système de «navette» mis en place par la MDPO permet l'acheminement des documents - réservations ou autres - par quinzaine, le mercredi matin.

► Rue des écoles
bibliomontner@orange.fr
Tél. 04 68 53 94 19

PROGRAMME DE PRÉVENTION SANTÉ POUR LES JEUNIORS DE + DE 60 ANS :

La commune et «Profession sport et loisirs 66» proposent à ses administrés de plus de 60 ans ce programme de prévention.

L'objectif de ce programme est d'avoir accès à une pratique d'activité physique pour vieillir autonome et en bonne santé.

Séances gratuites - Tous les lundis de l'année
De 9h à 10h30 au foyer rural





Montner



Bonne Année 2023

© Benoit GUILLEMIN